

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-660.1 modifiant le Règlement SH-660 décrétant un emprunt et une dépense de 1 484 000 \$ pour l'aménagement de diverses infrastructures ayant pour objet de diminuer l'emprunt et la dépense à 400 044 \$**

Ce règlement consistait à autoriser la Ville à emprunter les sommes suffisantes pour la réalisation des travaux pour l'aménagement de diverses infrastructures.

La présente modification vise à diminuer l'emprunt et la dépense pour autoriser la Ville à emprunter le montant réel de la dépense pour les travaux qui ont été réalisés.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 octobre 2023 et celle de la ministre des Affaires municipales le 2 mai 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 15 mai 2024

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe